

II. 4148.

Séance du 18 juin 1924.

14^o question de l'ordre du jour.

Nombre des Conseillers Municipaux 34. Présents 31.

Modification de l'alignement de la rue Gutenberg.

La modification de l'alignement de la rue Gutenberg avait été décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 juillet 1914. L'enquête de commodo et incommodo, prescrite le 6-X-1914 par la Préfecture de Colmar, n'a pas été ouverte à l'époque par suite de la guerre ; elle fut ajournée jusqu'à la suspension des hostilités.

Cette question a dû être reprise ces derniers temps à la suite d'une demande d'autorisation de construire dans cette rue. La modification proposée en 1914, au sujet de laquelle l'enquête aurait dû avoir lieu, ne peut toutefois être maintenue à présent, mais devra s'adapter à la situation actuelle.

Je sou mets au Conseil Municipal le plan accepté par les Ire et II^e Commissions en lui proposant de l'approuver et de décider la mise à l'enquête habituelle en vertu des dispositions de l'ordonnance du 23-VIII-1835. Pour cette enquête il y a lieu de désigner également le Commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'alignement de la rue Gutenberg partant du côté gauche du Boulevard du Maréchal Pétain. L'alignement actuel du côté droit de la rue reste inchangé. En même temps, le Conseil Municipal décide la mise à l'enquête habituelle et désigne Monsieur le Maire comme Commissaire-enquêteur.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire du Conseil Municipal

signé: Lothammer

456

Colmar, le 3 octobre 1924. IV. 5266

Séance du 18 Juin 1924.

1148.

Approuvé en vertu de l'article 75 alinéa 1 No. 7

de la loi municipale.

Question de l'ordre du jour.

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signature illisible.

Modification de l'alignement de la rue Gutenberg.

La modification de l'alignement de la rue Gutenberg avait été décidée par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 juillet 1914. L'enquête de commodo et incommode, prescrite le 6-X-1914 par la Préfecture de Colmar, n'a pas été ouverte à l'époque par suite de la guerre ; elle fut ajournée jusqu'à la suspension des hostilités. Cette question a dû être reprise ces derniers temps à la suite d'une demande d'autorisation de construire dans cette rue. La modification proposée en 1914, au sujet de laquelle l'enquête aurait dû avoir lieu, ne peut toutefois être maintenue à présent, mais devra s'adapter à la situation actuelle.

Le conseil municipal a accepté par ses délibérations les propositions des Commissions en lui proposant de l'approuver et de décider la mise à l'enquête habituelle en vertu des dispositions de l'ordonnance du 25-VIII-1835. Pour cette enquête il y a lieu de désigner également le Commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'alignement de la rue Gutenberg partant du côté gauche du Boulevard du Maréchal Pétain. L'alignement actuel du côté droit de la rue reste inchangé. En même temps, le Conseil Municipal décide la mise à l'enquête habituelle et désigne Monsieur le Maire comme Commissaire-enquêteur.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire du Conseil Municipal